

Constructions illégales sur la parcelle AD 0110 –
Mise en demeure préalable

Anthony RENOUF

10 bis , Les Brulins,
50470 La Glacerie

5 La Grande Flague
50430 Saint-Germain-sur-Ay

Anthony,

Je constate encore à ce jour que les constructions illégales édifiées sur la parcelle cadastrée AD 0110, située au 5 La Grande Flague à Saint-Germain-sur-Ay, dont tu es propriétaire, sont toujours en place, en dépit de leur caractère manifeste d'irrégularité et de leur absence totale de mention au cadastre.

Ces constructions – un carport à l'entrée du terrain et un grand abri pour bateau – ont été érigées sans aucune autorisation d'urbanisme et en pleine zone agricole, en violation flagrante du Code de l'urbanisme.

Je t'informe par la présente que je vais saisir une nouvelle fois Monsieur le Maire de Saint-Germain-sur-Ay, afin qu'il prenne toutes les mesures qui s'imposent pour diligenter un contrôle, dresser procès-verbal d'infraction, et ordonner la remise en état des lieux, conformément à ses obligations légales.

Je t'invite donc à anticiper ces démarches en procédant de toi-même à la démolition de ces ouvrages dans les meilleurs délais, afin de rétablir la légalité sur votre terrain et d'éviter des poursuites administratives ou judiciaires.

Bien cordialement,

Fait à Bruxelles,
le 17/04/2025,

Yoann SIMON

Yoann SIMON

saint-germain
@cloudma.fr

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET

